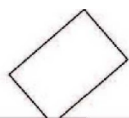


## Les programmes à la loupe

Tous les jours jusqu'aux élections du 26 mai, « Le Soir » décrypte les programmes des partis. Sur des thématiques qui touchent votre vie quotidienne, de l'enseignement à la fiscalité, en passant par la sécurité ou encore le logement, nos journalistes se sont plongés dans des centaines de pages de programme pour éclaircir les positions des formations politiques sur les grandes questions qui les divisent. Avec un objectif : vous aider à voter selon vos convictions.

# Réforme des pensions : table rase ou approfondissement ?



2019 **J-12**

Reviendra-t-on sur la retraite à 67 ans ? Si pas, pourra-t-on aménager les fins de carrière ? Et tout cela alors que le montant des pensions belges semble trop bas.

**PASCAL LORENT**

**S**top ou encore ? Le dossier des pensions aura sans conteste été un des plus clivants de la législature écoulée. Le plus inabouti, aussi. Au point qu'à la veille du triple scrutin, la question de la poursuite de la réforme du système des retraites est clairement posée.

Dès l'installation de la coalition fédérale suédoise, les partenaires ont affiché leur volonté de porter à 66 puis 67 ans l'âge de la retraite d'ici à 2030. Et cela en dépit de déclarations, lors de la campagne électorale, allant dans le sens d'un statu quo. C'est qu'à l'instar d'autres nations de la « vieille » Europe, la Belgique est confrontée à un problème démographique : la génération née dans l'immédiat après-guerre, est

désormais arrivée à l'âge de la pension. Le baby-boom est devenu une bombe financière à retardement. Les retraites passeront de 10 % au début de la décennie à 15 % du PIB en 2050.

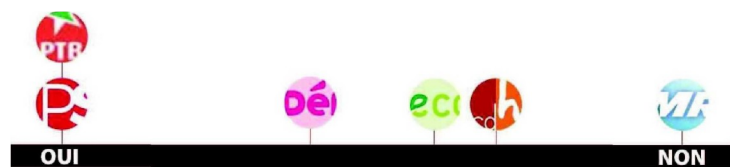
### Trouver un compromis

Face à ce défi, les partis de centre droit ont fait le calcul de reporter l'âge de la retraite de deux ans d'ici à 2030. En outre, ils avaient dans leurs cartons le projet d'instaurer une pension à points, où chaque année travaillée détermine le montant « épargné » pour sa future retraite. Tant pour la prise en compte de la pénibilité – les partenaires sociaux ont fini par rejeter sa copie – que pour l'instauration d'une pension à mi-temps, bloquée en partie par la « guérilla » de l'opposition parlementaire. Il est vrai que certains mécanismes étaient particulièrement défavorables aux temps partiels, largement constitués de femmes.

Côté francophone, à l'exception du MR et, dans une moindre mesure, de Défi, les partis aimeraient faire table rase de ces réformes, afin de repartir d'une feuille blanche. Il faudra pour cela convaincre une majorité de partis flamands d'emprunter cette voie. Or on imagine mal le CD&V, l'Open VLD et, surtout, la N-VA se déjuger sur ce point. Si la suédoise n'est pas reconduite, il faudra trouver un compromis. Il consistera sans doute en différents aménagements de fin de carrière.

L'attente de la population est importante. Plusieurs sondages, dont celui réalisé à l'occasion du premier panel citoyen du parlement wallon, l'avaient montré : rares sont les Belges désireux de prolonger leur carrière au-delà de 65 ans.

## Va-t-on ramener l'âge de la retraite à 65 ans ?



PLT

Cela restera comme une des mesures les plus impopulaires de la législature écoulée. Le passage progressif de l'âge de la retraite de 65 à 67 ans d'ici à 2030 a en effet marqué les esprits. Et mobilisé l'opposition. A tel point que ce thème majeur figure dans l'ensemble des programmes des différents partis.

Prenez les socialistes ! Le PS s'engage à « mener un combat acharné pour revenir à la pension légale à 65 ans ». Ils sont en cela sur la même longueur d'onde que le PTB. Mais ils se donnent une obligation de moyens et non de résultats. Et pour cause ! Il faudra trouver une majorité pour changer cela. Or les partis de centre droit et de droite flamands (CD&V, Open VLD et N-VA) ne semblent pas prêts à l'accepter, pas plus que le MR. D'où la prudence du PS.

### La pénibilité, chantier majeur

Et même du côté francophone, les formations politiques avancent avec précaution sur ce terrain délicat. Le CDH ne

s'engage à rien sur cette matière, pas plus qu'Ecolo, qui souhaite évaluer la pénibilité afin de permettre à chacun de partir « à un âge supportable ». Quant à Défi, il recevra sans doute la palme de la franchise : les amarantes valident la retraite à 67 ans, signalant qu'ils étaient les seuls lors de la campagne électorale précédente à défendre le report de l'âge de la retraite. Pour eux, prolonger la vie active est la voie la plus recommandée pour garantir le paiement futur des pensions. Par contre, ils estiment que le gouvernement a fait les choses « à l'envers » en modifiant l'âge de départ à la pension sans avoir réglé la question de la pénibilité. Défi propose donc de « geler » à 65 ans cette limite, tant que les exceptions à la règle n'ont pas été fixées.

Outre le coût croissant des retraites, les partis mettent en avant l'allongement de l'espérance de vie pour justifier ce rabiot supplémentaire dans la vie active. Sauf que les adversaires de cette mesure pointent une espérance de vie en bonne santé inégalement répartie au sein des groupes sociaux.

Pour certaines catégories de travailleurs, poursuivre le labeur plus longtemps risque fort de s'assimiler à travailler jusqu'à s'user le corps. Et ce n'est pas le bonus récompensant ceux qui prolongeraient au-delà de l'âge légal qui suffira à les inciter. Dès lors, trouver des critères clairs de prise en compte de la pénibilité constitue le chantier majeur du prochain ministre des Pensions.

### Choix impopulaire

Reste le caractère impopulaire de la mesure : plusieurs sondages ont montré que la population belge ne souhaitait pas prolonger le travail au-delà de 65 ans. Par ailleurs, lors des licenciements collectifs, ce sont d'abord les travailleurs les plus âgés que l'on congédie. Et ceux-ci peinent ensuite à retrouver du travail. Alors, certes, ils ne passent pas à charge du régime des pensions mais à charge de celui de l'Onem. voire de l'Inami quand ils obtiennent d'être reconnus en incapacité de travail. Dans tous les cas de figure, ils tombent à charge de la collectivité.

Ce dernier argument pourrait peut-être avoir raison de la retraite à 67 ans. Si le transfert d'un budget (Pensions) à un autre (Sécu) ne change rien, le politique pourrait choisir ensuite d'explorer d'autres pistes. Mais il faudra alors accentuer le financement du premier pilier par d'autres moyens que les cotisations sociales. Le politique n'a donc pas fini de se faire des cheveux blancs.

## Va-t-on augmenter le montant de la pension légale ?



PLT

Voici quelques années, Eneo, le mouvement des pensionnés des mutualités chrétiennes, avait pointé les difficultés financières des plus âgés, en analysant leur « panier de courses ». D'autres enquêtes du même acabit avaient suivi, révélant le difficile équilibre financier qui guette une partie des sexagénaires et plus, une fois arrivés à l'âge de la pension.

Certes, depuis quelques années, on trouve davantage de jeunes couples et de femmes seules avec enfants parmi les personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Mais cela ne signifie pas que la retraite soit dorée pour les seniors. Simplement, certains d'entre eux, propriétaires d'une habitation complètement remboursée, peuvent vieillir sans devoir payer de loyer. Mais il arrive que les difficultés reviennent dès le moment où s'impose le placement en maison de repos. En effet, les tarifs les plus bas se situent aux alentours de 1.500 euros

par mois. Or, le montant moyen de la pension d'un salarié était de 1.127,35 euros en mars 2018, constate le CDH.

### Revoir les chiffres et le calcul

Dans ce contexte, rien de surprenant à ce que les partis s'accordent sur la nécessité de revaloriser les pensions. Les plus « généreux » sont le PTB et le PS, qui fixent la barre à atteindre à 1.500 euros nets pour une carrière complète. Ecolo les rejoint sur ce point, en proposant en outre de lier ce montant à l'évolution de l'indice bien-être. Défi se situe juste en dessous, avec un revenu de 1.400 euros nets minimum, versé au terme d'une vie complète de labeur.

Sans s'aventurer à chiffrer son geste, le CDH propose, lui, de revoir le plafond salarial pris en compte pour le calcul de la pension et de lier l'évolution de ce plafond au bien-être. Les centristes veulent également améliorer le montant de la pension minimale. Ils entendent également rehausser le montant de la Grapa (garantie de revenus

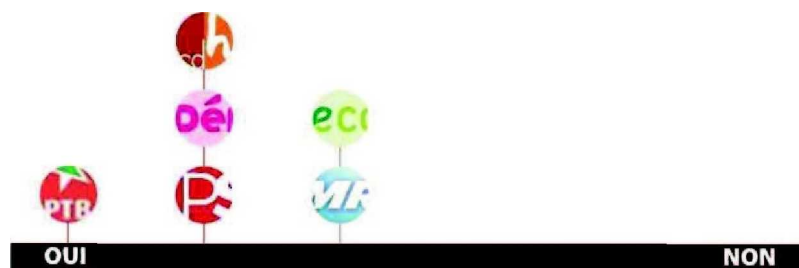
aux personnes âgées), avec pour effet un mouvement général des retraites vers le haut.

### Le MR mise sur l'impôt

Quant au MR, il préfère user de la voie fiscale pour améliorer la situation des pensionnés. « Nous proposons par ailleurs d'augmenter la quotité exonérée d'impôt au-dessus du montant minimum du chômage, soit jusqu'au niveau de 13.500 euros », lit-on dans le programme du Mouvement réformateur. « L'augmentation de la quotité exemptée bénéficiera à toutes les personnes soumises à l'IPP et qui paient effectivement de l'impôt sans exception. Cela représente une augmentation de la quotité exemptée de 4.640 euros. Cela s'appliquera donc à tous les pensionnés soumis à l'IPP. A titre d'exemple, pour une personne isolée, le gain mensuel net est de 103 euros par mois, soit un gain annuel de 1.236 euros nets. »

Une mesure qui profitera uniquement à ceux qui paient des impôts. Par ailleurs, les libéraux ont prévu un bonus pour ceux qui, en situation d'accéder à la retraite, choisissent de poursuivre encore un peu leur vie active. Une manière de mettre en avant la valeur travail. A condition que le travailleur soit encore physiquement en état de poursuivre sa carrière. Ce qui semblera discriminant aux yeux de leurs détracteurs.

## Faut-il adoucir les fins de carrière ?



**S**i vous cherchez l'unanimité, vous l'avez trouvée. Du moins, en façade. Tous les partis francophones s'accordent à dire qu'il faut aménager les fins de carrière. Mais derrière ce terme « générique », il y a différentes nuances. On n'allège pas la fin de parcours professionnel de la même façon à gauche et à droite.

Sans surprise, le micux-disant reste le PTB, pas loin de « raser gratis » sur ce terrain. La gauche radicale veut ramener la retraite anticipée à 60 ans et rendre accessibles les différentes mesures de fin de carrière dès 55 ans. PS et Défi s'alignent sur la question de la retraite anticipée, permise dès lors que l'on est devenu sexagénaire. Le PS veut modifier les critères permettant de partir en pension anticipée, les ramenant à, respectivement, 60 ans et 40 années de carrière, au lieu de 63 ans et 42 années. Quant à Ecolo, il insiste sur le fait que la prise en compte de la pénibilité permettra à chacun de décrocher plus tôt qu'à 67 ans.

### Des pistes individuelles

### et collectives

Le MR, lui, rappelle volontiers que le travail mené sous cette législature, l'âge de départ à la pension, même anticipée, a été reporté. « Aujourd'hui, nous voyons les premiers résultats de cette politique. Alors que l'âge moyen du départ effectif à la retraite était encore de 59,6 ans en 2014, il est à présent de 60,5 ans. Le taux d'emploi des travailleurs entre 55 et 64 ans, qui était de 42,70 % en 2014, est à présent de 49,60 % » C'est sans doute la raison pour laquelle les libéraux veulent également permettre à ceux qui le souhaitent de travailler plus longtemps, en garantissant un bonus financier en guise de récompense.

Le CDH rejoint le MR dans sa volonté d'augmenter le taux d'emploi des seniors. Et d'en appeler à des solutions largement concertées sur les fins de carrière. Par contre, les humanistes ne peuvent valider l'action des libéraux au sein du précédent gouvernement, lesquels ont fortement réduit les possibilités de déceler. Et comme la tentative du ministre Bac-

quelaine de faire passer la pension à mi-temps a échoué, il faut bien constater que le boulot sur cette question reste considérable.

### Partager le travail

Une autre piste envisagée à gauche pourrait consister à partager le travail dans le chef des travailleurs plus âgés. Soit de manière individuelle (congé d'ancienneté), soit de façon collective. Mais on connaît l'aversion à droite pour ces pistes visant à abaisser le temps de travail. Et un compromis sur ce dernier point semble encore, pour l'heure, chimérique.

Les écologistes, eux, pourraient réactiver leur plan tandem consistant à permettre à un travailleur proche du départ de former son futur successeur. Le tout sans que le chiffre des cotisations sociales n'augmente plus encore. On le constate donc, les partis ne manquent pas de pistes pour permettre aux salariés les plus âgés de déceler. Mais encore faudra-t-il qu'ils s'entendent pour que l'atterrissage vers la retraite définitive s'effectue en douceur.